

CONVENTION DE MENTORAT

Le programme mentorat du CLAVIM / Espace Jeunes Anne Frank, vise à mettre en relation un étudiant de la ville d'Issy-les-Moulineaux ou un étudiant Isséen (le mentoré) un professionnel (le mentor) ayant une expérience significative souhaitant partager son expérience et sa connaissance du monde professionnel.

1. Définition

Le mentorat désigne « une relation d'accompagnement, de soutien, une relation bénévole, en profondeur, sur le moyen-long terme et basée sur l'apprentissage mutuel. Son objectif est de favoriser l'autonomie et le développement de la personne accompagnée en établissant des objectifs qui évoluent et s'adaptent en fonction des besoins spécifiques » (Collectif Mentorat). Une personne désignée « **le mentor** » offre son expérience et son expertise à une autre personne « **le mentoré** » dans le but de favoriser son développement professionnel. Le mentoré a des compétences ou des connaissances à acquérir, et des objectifs professionnels à atteindre.

2. Objectif du programme de mentorat CLAVIM / Espace Jeunes Anne Frank

Le programme vise à créer un lien entre l'étudiant et un professionnel qui l'écoute et l'accompagne dans les étapes clefs de son début de carrière finalisation de son parcours de formation, choix du dernier stage, définition de son projet d'orientation professionnelle, prise de poste ou tout autre objectif communiqué par le mentoré.

Le mentor n'a pas pour objet d'apporter toutes les réponses au mentoré. Il peut l'aider, au regard de sa propre expérience, à développer ses ressources de façon à devenir de plus en plus autonome et à l'accompagner dans sa réflexion dans le cadre de son parcours scolaire et extra-scolaire. Il est avant tout là pour écouter le mentoré, le questionner sur ses choix et ses objectifs.

3. Principes généraux

La relation mentorale est :

- Un accompagnement bénévole à la prise de conscience des compétences
- Un enrichissement mutuel
- Une relation fondée sur le transfert du savoir personnel et professionnel

La relation mentorale se déroule dans un environnement privilégiant l'échange et la confidentialité. Elle implique un/une :

- Absence de conflit d'intérêt
- Haut niveau de confidentialité
- Absence de jugement
- Respect mutuel
- Ouverture d'esprit

Le mentorat implique la co-responsabilité du mentor et du mentoré :

- Le mentor est responsable du cadre de la relation
- Le mentoré est maître de ses décisions et de ses résultats

Le mentorat n'est pas :

- Une substitution au rôle des enseignants
- Une garantie de stage ou d'emploi
- Une évaluation de la performance individuelle

4. Rôles des acteurs

Le mentor s'engage à :

- Apporter son expérience, ses connaissances et son réseau
- Être à l'écoute et garder une disponibilité afin de créer une dynamique dans la relation
- Respecter la confidentialité des informations qui pourraient être échangées et n'en faire aucun usage qui pourrait nuire directement ou indirectement au mentor

Le mentoré s'engage à :

- Être à l'écoute et garder une disponibilité afin de créer une dynamique dans la relation
- Respecter un cadre de travail garantissant la confidentialité des informations qui pourraient être échangées et n'en faire aucun usage qui pourrait nuire directement ou indirectement au mentor
- Prendre les décisions et mettre en œuvre les actions nécessaires pour atteindre son objectif

L'Espace Jeunes Anne Frank s'engage à :

- Mettre en relation les personnes, assurer un suivi des binômes constitués et procéder aux ajustements éventuels
- Fournir des outils logistiques et une méthodologie pour permettre le bon déroulement de la relation
- Accompagner les mentors et les mentorés individuellement face à d'éventuelles difficultés
- Organiser et mettre en œuvre un bilan qualitatif et quantitatif respectant la confidentialité des échanges

5. Déroulement du mentorat

Durée du mentorat

Le mentorat est envisagé pour une durée minimale de 6 mois en début d'année scolaire. Toutefois ce délai peut être adapté si le mentorat débute en cours d'année scolaire.

Rencontres

La première rencontre est assurée au sein de l'Espace Jeunes Anne Frank qui met à disposition une salle dédiée. L'Espace Jeunes Anne Frank assure un suivi de la relation du binôme avant, pendant et après le mentorat. Après cette première rencontre, l'Espace Jeunes Anne Frank met également à disposition une salle dans ses locaux pendant toute la durée du mentorat.

Le mentor et le mentoré prennent contact ensuite en moyenne une fois par mois en présentiel (locaux de l'Espace Jeunes Anne Frank disponible) ou en visioconférence. Des échanges complémentaires par mail ou téléphone se font de gré à gré.

Les rendez-vous sont convenus d'un commun accord entre les parties en fonction des disponibilités de chacun.

Fin du mentorat

Le binôme s'engage à échanger à une fréquence régulière et à faire, à la fin de la relation, un bilan qualitatif. Ce bilan reste interne au binôme s'il le souhaite.

Date / Signature / Nom et prénom :

Mentor

Mentoré

Espace Jeunes Anne Frank